Saint Germain de la Grange Infos

sgdlg.fr

Août
2022

AU SOMMAIRE

Logements sociaux
Aménagements et travaux
Finances publiques
À l'école et après...
Ça bouge dans le village !

L'éditorial

Chères Saint-Germanoises,
Chers Saint-Germanois,

Nous sommes en pleine période de pause estivale. C'est le moment idéal pour chacune et chacun d'entre nous de se ressourcer, surtout après un premier semestre qui s'est déroulé dans une ambiance un peu spéciale, mêlant de fortes aspirations de sortie de pandémie, et la lourdeur de campagnes électorales successives.

Heureusement, notre village reprend petit à petit ses marques, et grâce aux associations et aux bénévoles qui les composent, les animations, activités et sorties ont pu redémarrer.

Beaucoup d'animations se sont déroulées, d'autres, encore plus nombreuses, sont déjà programmées. Vous le constaterez à la lecture de l'agenda.

Concernant les projets et travaux sur la commune, le premier semestre a permis de concrétiser l'aménagement et l'embellissement de l'entrée du village route de Thiverval, ainsi que le réaménagement du carrefour à l'entrée de nos deux zones d'activités. Ce réaménagement a été conduit pour améliorer la sécurité des usagers.

Dans le quartier des rues La Fontaine, Boileau et Marettes, les travaux d'enfouissement des réseaux, de réfection des trottoirs et de la chaussée ont démarré dès janvier. Ces travaux lourds techniquement devraient se terminer avant la fin de cette année.

Vous trouverez également dans ce journal quelques informations sur la santé financière de la commune qui, cette année encore, n'a pas nécessité de toucher à l'impôt local, ni aux coûts des services.

Par ailleurs, notre commune va devoir faire face à de nouvelles obligations en matière de production de logements sociaux. Nous comprenons que la mixité sociale est nécessaire et que chaque collectivité doit y contribuer, mais c'est clairement un sujet de préoccupation pour les années à venir, notamment pour atteindre les objectifs assignés en nombre de logements et pouvoir conserver un développement harmonieux de notre village. Nous nous y emploierons.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'été, et une excellente rentrée.

Bertrand Hauet
Maire
1er Vice-président de la Communauté
de Communes Cœur d'Yvelines

Couverture : spectacle des enfants du centre de loisirs, lors de la fête du village

Bulletin municipal
Août 2022

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Impression :
Groupe Exprim

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la grange
Tél. : 01 34 91 02 10
Courriel :
mairie.st-germain-de-la-grange
@wanadoo.fr

En mairie
Ouverture au public

Lundi et mercredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi
de 9h à 12h
Vendredi
de 13h30 à 17h30

Plus d'informations

SaintGermaindelagrangeOfficiel
sgdlg.fr

L'Actualité de la commune

Écoles : La rentrée se prépare dès maintenant !

Une nouvelle directrice à l'école maternelle

Nous avons appris peu avant la fin de l'année scolaire le départ de Madame Sekretev, directrice de l'école maternelle depuis 2017. Volontaire, dynamique et dévouée, Madame Sekretev avait su gagner le cœur des enfants.

Nous la remercions pour ses années et lui souhaitons une bonne continuation dans son nouveau poste.

Bienvenue à Madame Lacombe qui la remplacera dès la rentrée.

Le reste de l'équipe éducative est inchangé.

Incertitude sur le maintien de la 5e classe en élémentaire

Les effectifs d'élémentaire n'ont cessé de baisser ces dernières années. Les 23 élèves partant au collège sont remplacés par seulement 12 élèves entrant au CP, et l'inévitable fermeture de classe nous a été annoncée par l'Éducation nationale dès le mois de février. Cependant, quelques nouvelles inscriptions nous font espérer une réouverture (ou un maintien) de la 5e classe.

Nous ne serons malheureusement fixés que fin août, voire le jour de la rentrée. Les représentants de parents d'élèves, les enseignants et vos élus sont mobilisés pour œuvrer en faveur de cette 5e classe.

Un nouvel agent pour la cantine et l'étude

Mademoiselle Audrey Fort, qui occupait un poste d'agent polyvalent auprès des enfants, a souhaité profiter d'une disponibilité pour explorer une nouvelle carrière. Elle sera remplacée à la cantine et à l'étude par Madame Véronique De Palma.

Don de tables et chaises

La commune a fait don de tables et de chaises, inutilisées depuis un remplacement de mobilier à l'école élémentaire, à la commune de Garancières, victime d'un sinistre et qui fait face à une croissance soudaine des effectifs de son école.

Animations scolaires et périscolaires

Carnaval et boum déguisée

Le 9 avril, les enfants de maternelle ont défilé sur la place de la mairie pour leur traditionnel carnaval. Les enfants avaient fabriqué eux-mêmes leurs costumes de dragons, licornes et autres personnages de contes fantastiques. Le défilé a été suivi d'un gouter dans la cour de l'école maternelle.

Le carnaval a été suivi de la non moins traditionnelle boum de la Caisse des écoles. Parents et enfants sont venus déguisés à la salle Jules Gohard, pour manger et danser dans une ambiance joyeuse. Merci à tous pour votre participation.

Animations du centre de loisirs

Les enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi ont pu participer à différents ateliers selon les périodes. Ils ont ainsi pu s'initier au scrapbooking, aux percussions et à l'archéologie. Pour la dernière période, ils ont suivi un atelier « premiers secours » où sous la direction de pompiers formateurs, ils ont découvert les conduites à tenir face à différentes situations.

Cérémonie des CM2

Comme chaque année, la Caisse des écoles a organisé un gouter en l'honneur des CM2, le 5 juillet à la veille de leur départ pour de nouvelles aventures collégiennes. Ils ont reçu à cette occasion une calculatrice scientifique qui leur sera bien utile pour la suite de leur parcours scolaire.

L'Actualité de la commune

Les données financières de notre commune en quelques chiffres

C'est par le vote de son Budget annuel et de ses Taxes Locales que la commune définit ses priorités de l'année et sa politique fiscale.

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 Avril dernier pour délibérer sur la clôture des comptes 2021, l'affectation du résultat, le Budget 2022, et le choix des taux de l'impôt local.

C'est après la présentation d'une note de synthèse du Maire sur l'état de nos finances et sur les prévisions et priorités financières de l'année, que le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ensemble des délibérations relatives aux finances communales : approbation des Compte Administratif et de Gestion de l'exercice clos 2021, vote du Taux des Taxes locales sans augmentation, ainsi que le Budget Primitif pour l'année en cours (investissement, Fonctionnement et diverses participations).

Bilan de l'exercice 2021

Le résultat de l'exercice fait apparaître un **excédent global** de **3 597 486,52 €** décomposé en :

- excédent de fonctionnement : 829 227,36 €
- excédent d'investissement : 2 768 259,16 €

L'excédent de fonctionnement de 829 227,36 € se décompose lui-même **en 435 636,83 € d'Epargne de Gestion Brute** et d'un excédent antérieur reporté de 393 590,53 € (réserve de trésorerie des années antérieures)

Les dépenses d'investissement de l'année sont de 852 880, 32 €. Elles incluent le remboursement du capital de la dette de 82 494,09 €.

Pour équilibrer le budget, il a été fait appel aux fonds propres capitalisés de la commune, pour un montant de **599 798,81 €**. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à l'emprunt, notamment parce que 450 000 € de fonds propres venant de l'épargne de gestion du fonctionnement ont été injectés en début d'exercice.

L'excédent reporté en fin 2021 reste à un niveau sensiblement équivalent à celui de la clôture de l'exercice 2020, à savoir 2 768 259,16 €.

La dette actuelle a été contractée en 3 emprunts sur la période 2013 à 2017, pour un montant total de 1,25 M€. Il s'agissait de lisser sur plusieurs générations une partie des coûts de réalisation de l'école maternelle et de l'aménagement de la place de la mairie.

Le capital restant dû de cette dette au 31 décembre 2021 est de **611 467,04 €.** Les 2/3 de cette dette seront éteints en 2028, le reste en 2032.

Les choix sur la fiscalité locale

Chaque année, l'État revalorise les bases fiscales servant à déterminer l'assiette des taxes locales. Pour 2022, la revalorisation fixée par l'État est de 3,4 %.

Pour ne pas alourdir la charge de l'impôt local sur les foyers, le budget 2022 a été élaboré sans augmentation des taux communaux. Cela concerne les impôts sur lesquels la commune a encore la main, à savoir, la TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) et la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Le Conseil municipal a donc décidé de maintenir les taux communaux au niveau 2021 :

TFB = 24,16 %

TFNB = 44,29 %

Le Budget 2022

Il a été élaboré avec prudence, prenant en compte les éléments de contexte économique et les orientations du projet de loi des finances 2022 défini par l'État.

Ainsi, les dépenses ont été évaluées en tenant compte d'une probable revalorisation de l'indice de rémunération des fonctionnaires, d'une augmentation des prestations de service, conséquence du retour à une inflation significative, et de l'augmentation du coût de l'énergie (chauffage des bâtiments, éclairage public, etc.). Les tendances constatées depuis le vote nous rappellent tous les jours que nous avons eu raison d'anticiper ce scénario.

Pour autant, les projets en cours ou à démarrer/réaliser en 2022 ont été maintenus, et abordés sereinement, car ils sont financés sans avoir besoin d'un recours à l'emprunt.

Grâce à cette anticipation, le Conseil municipal a pu délibérer en juin, pour reconduire, sans augmentation, les tarifs des services périscolaires actuellement en vigueur.

Néanmoins, le budget de la commune et les choix actuels pourraient nécessiter d'être revus, et le Conseil municipal amené à délibérer avant la fin de l'année, en fonction de ce qui ressortira du projet de Loi des finances rectificative de l'État (en cours d'élaboration et d'examen), ou bien si nous devions faire face à une dégradation économique trop importante.

Logements sociaux : nouvelles contraintes pour Saint-Germain de la grange

Ce que dit la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain a été promulguée en décembre 2000. Son objectif est d'inciter les territoires à montrer davantage de solidarité en favorisant la mixité sociale dans chaque territoire et ainsi répondre à la pénurie de logements sociaux.

Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logements sociaux, en regard des résidences principales.

La région parisienne fait exception à cette règle, avec un seuil plus bas de 1 500 habitants pour les communes figurant dans la liste des collectivités de l'unité urbaine de Paris.

Quid pour Saint-Germain de la grange ?

Jusqu'en 2021, notre commune était exclue de la délimitation de l'unité urbaine de Paris ayant obligation d'un quota de logements sociaux.

Fin 2021, l'État nous indiquait que la nouvelle délimitation intégrait désormais Saint-Germain de la grange. Sur la base d'un inventaire du parc résidentiel, l'État nous a ensuite notifié une situation déficitaire et l'obligation de réaliser 183 logements locatifs sociaux.

La commune avait-elle anticipé cette possible obligation ?

Les quelques logements communaux à vocation sociale, acquis ou réalisés par anticipation depuis plus de 10 ans, ne sont malheureusement pas éligibles à l'inventaire SRU,

Par délibération du 26 juin 2008, le Conseil municipal a instauré une obligation d'intégration d'un quota de 25 % de logements sociaux pour toute opération de constructions groupées (lotissements).

Deux sont rentrées dans ce cadre : l'une route de Saint-Germain de la grange, donnant lieu à la réalisation de 3 logements sociaux reconnus dans l'inventaire, et l'autre au sein du lotissement des Terres du Puits, dans le quartier des Marettes, pour 6 logements sociaux.

Pour cette dernière opération, la commune, avait prévu de porter la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de ces logements, sur fonds propres, afin qu'ils s'intègrent au mieux à l'habitat de proximité, Le Permis de Construire ayant fait l'objet d'un recours de la part des riverains, et face au risque que les services de l'état écartent également ce projet communal de la liste de logements éligibles à la loi SRU, la Mairie a donc décidé de retirer le projet tel que prévu, et de le confier à un bailleur social qui en assurera la gestion locative.

Quelles sanctions en cas de non atteinte des objectifs ?

Si les quotas de logements sociaux ne sont pas atteints dans tous les territoires concernés, des sanctions sont prévues pour contraindre et inciter les maires à respecter les objectifs fixés. Ils s'exposent à des sanctions pécuniaires, sous forme d'un prélèvement annuel proportionnel au nombre de logements manquants.

Les lois encadrant les sanctions pécuniaires ont été successivement alourdies par les lois Alur du 18 janvier 2013, du 24 mars 2014 et égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017.

En pratique, les communes déclarées déficitaires sont soumises à des obligations triennales dites de rattrapage. À ce jour, nous ne connaissons pas encore les conditions de notre premier triennal.

Quelle réponse la commune compte-t-elle apporter ?

Si nous n'avons jamais été opposés à favoriser la mixité sociale sur notre commune, nous déplorons toutefois les conditions inadaptées qui vont nous être imposées dans un avenir proche.

Terrain identifié pour 6 logements sociaux, lotissement des Terres du Puits, quartier des Marettes

Depuis plus de 20 ans, nous avons fait en sorte de maintenir notre croissance démographique au plus bas possible de la fourchette demandée. Ainsi à l'occasion de l'élaboration de notre PLU en 2018, en retirant 40 ha de réserves foncières nous avions pour ambition à la fois de renforcer l'économie agricole de notre territoire, et de contribuer à la préservation des surfaces naturelles.

Nous allons donc travailler et négocier avec les services de l'État pour limiter les impacts d'une croissance trop brutale, et accueillir au mieux les futurs habitants, avec les moyens d'une petite commune rurale.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement de ce lourd dossier qui nous attend pour les prochaines années.

L'Actualité de la commune

Aménagements et travaux

Voirie et réseaux

Rues La Bruyère, La Fontaine, de la Rochefoucauld, Boileau et Marettes

Dans le cadre du triennal communal actuel pour la voirie, de gros travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie et des trottoirs ont démarré en ce début d'année dans les rues La Bruyère, La Fontaine, De la Rochefoucauld, Boileau et Marettes.

Ils vont probablement se poursuivre jusqu'à la fin de l'automne.

C'est l'occasion de créer un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Marettes, de renforcer la couverture incendie ainsi que de sécuriser, et d'effacer du paysage, les réseaux aériens (électrique, téléphone, éclairage public, etc.).

La partie fonctionnelle de ces travaux n'empêche pas de conserver au quartier son identité, avec le maintien des bordures en grés et des trottoirs qui, d'un côté seront en béton désactivé, aux normes pour les piétons, et de l'autre un espace engazonné.

Des places de stationnement, en chicane, sont également aménagées ponctuellement sur la chaussée.

Aménagement de l'entrée de village route de Thiverval et sécurisation des entrées des zones d'activités PAVY I & II

En partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, le carrefour entre nos deux zones d'activités a été réaménagé pour renforcer la sécurité des entrées et sorties des véhicules.

À cette occasion, la communauté de communes a également finalisé les revêtements des trottoirs sur la partie PAVY II, installé des ralentisseurs, ainsi que des bornes pour empêcher le stationnement anarchique de véhicules tampons sur les trottoirs.

Ce chantier a été l'occasion pour la commune de faire des travaux d'aménagement et d'embellissement de l'entrée du village sur la route de Thiverval entre le passage à niveau et le pont SNCF.

L'Actualité intercommunale

Un nouveau préau à l'école

Pour le bien-être et la sécurité des enfants des écoles communales, un préau a été installé dans la cour de l'école élémentaire. Il permettra aux enfants de s'abriter du soleil et de la pluie.

Communiqué SNCF

Le 16 août a été donné le coup d'envoi de la **rénovation totale des voies entre Plaisir-Grignon et Épone-Mézières ;** soit 32 kilomètres sur la ligne N.

Une infolettre a été distribuée aux administrés résidant aux abords des voies. Une seconde détaillant les horaires, dates et déviations des passages à niveau sera distribuée un mois avant le début des premières fermetures sur chacune des communes.

Ces travaux dureront 10 mois jusqu'au 13 mai 2023 sans perturber les circulations ferroviaires durant la journée : ils se dérouleront toutes les nuits, du lundi soir au samedi matin.

Une adresse mail est dédiée au projet : dg-idf.communication-travaux-sncf@sncf.fr.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions.

▸Projet Grignon : Où en est-on ?

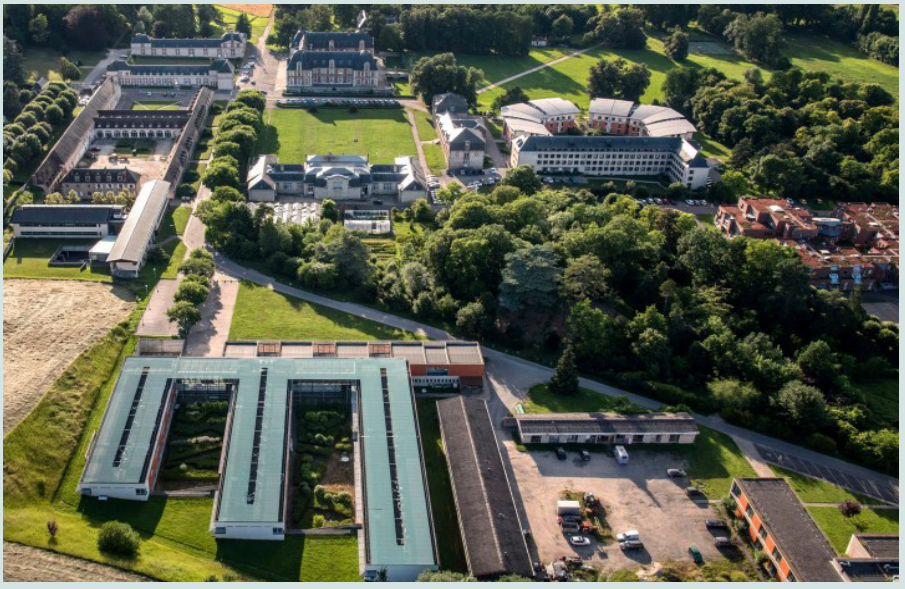

Début 2022, l'État, après avoir suspendu la vente du domaine à un promoteur immobilier en novembre 2021, a annoncé une phase de concertation, et le lancement d'une nouvelle procédure de vente pour le début du 2e semestre 2022.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'annonce de cette nouvelle procédure et de ses règles. Aujourd'hui le temps presse, car les étudiants vont quitter le domaine et rejoindre le plateau de Saclay dès la rentrée de septembre 2022, libérant ainsi la plus grande partie des lieux.

Va-t-on de nouveau s'acheminer vers une procédure concoctée secrètement, et délibérément dévoilée en période estivale, comme ce fut le cas pour le choix du lauréat de la procédure initiale, l'été dernier ? Rien ne garantit que l'État ait renoncé à attribuer le site à un promoteur.

Nous restons donc vigilants et au travail pour continuer à enrichir le projet porté par notre Intercommunalité « Cœur d'Yvelines », aux côtés de l'Association « Grignon 2000 ». Sa légitimité nous semble renforcée dans un contexte où il est plus que nécessaire de se doter d'outils qui permettront de prendre des décisions réalistes, pragmatiques et efficaces pour la transition écologique.

Les recommandations issues du rapport de la « Mission Grignon » (Rapport commandé par le Ministre de l'Agriculture fin 2021) sur l'avenir du site, confié à un groupe d'experts, vont également dans ce sens, on peut juste s'interroger sur le caractère très confidentiel de la diffusion de ce rapport. La filière du monde de l'environnement et de l'agroalimentaire est également mobilisée, ce sont plus de 150 partenaires professionnels qui s'engagent concrètement ou soutiennent le projet.

Face à de tels enjeux sociétaux, il serait regrettable que le devenir de Grignon soit simplement politique, plutôt qu'un outil au service d'une politique visionnaire, ambitieuse et planifiée. Le changement climatique et le déclin de la biodiversité sont des affaires d'État. Les annonces de ce dernier sur la nécessité d'avoir une planification écologique et de développer sur le territoire national une souveraineté alimentaire devraient alors l'inciter à encourager ce projet qui a pour ambition d'accélérer et faciliter la transition écologique des systèmes agricoles et alimentaires.

Plus que jamais, nous continuerons à montrer notre détermination pour défendre cette juste cause, sur notre territoire.

L'Actualité
culturelle, socioculturelle et sportive

Le premier semestre 2022 a été marqué par le retour de quelques évènements très attendus, notamment ceux organisés par l'AFAC, avec le concours de la commune. Merci à tous les bénévoles, Saint-Germanois, amis, familles, ou membres des associations locales, qui s'investissent pour nous proposer ces animations.

Le Printemps des poètes

Le 19 mars,
le printemps des Poètes a rassemblé des novices et des initiés autour d'ateliers de lecture, d'écriture, mais aussi de composition florale, de dessin, de chant et de danse.

Commémoration du 8 mai 1945

Les porte-drapeaux à l'honneur

À l'occasion de la commémoration du 8 mai, Monsieur Antoine Bouchet, Président de l'association UNC de nos villages, a remis une médaille d'honneur à nos fidèles porte-drapeaux.

La Germanoise

Le 15 mai,
120 coureurs ont parcouru les chemins de notre commune à l'occasion de la Germanoise.

Une belle édition sous le soleil qui a réuni petits et grands autour du plaisir de la course.

La Fête du village

Le 2 juillet,

la fête du village a fait son retour après 3 ans d'absence.

Dès midi, de nombreuses structures gonflables, un laser game, des jeux en bois, la pêche aux canards et l'incontournable vache Germaine ont ravi les enfants de tous âges.

Le spectacle proposé par les enfants du centre de loisirs, animé par l'association IDÉE, a fait monter l'ambiance de ce bel après-midi.

À 18h30, la chorale les Viva Voice a donné un concert sous le hangar agricole, suivi de l'apéritif du Conseil municipal.

La journée s'est achevée par un repas dansant.

Ateliers "équilibre"

Sous réserve d'un nombre suffisant de participants, la commune, en association avec l'UFOLEP, envisage de proposer des ateliers "équilibre" gratuits à destination des plus de 60 ans.

Sur réservation uniquement, ces ateliers se déroulent en 12 séances de 45 minutes à 1h.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de la mairie.

▶Nouveauté : La Grange animée

" La Grange animée est une association du village créée cette année par des habitants déjà engagés, via l'organisation de La Germanoise et du Printemps des Poètes notamment, pour vous proposer des moments de rencontre sportifs, culturels, festifs et ludiques, tout au long de l'année, et ce, quel que soit votre âge.

Un flyer vous informera à chaque trimestre du programme proposé. Sachez que de nombreux événements sont déjà prévus pour l'année 2022-2023 !

Vous trouverez toutes les informations sur notre page Facebook : https://m.facebook.com/LaGrangeAnimee/

N'hésitez pas, sinon, à nous contacter par mail sur : lagrangeanimee@gmail.com

Signé : Le bureau - Julien Abauzit, Marie Blieck, Cédric Fremyet et Marie Hamelin "

L'Agenda

Plus d'informations sur : sgdlg.fr

Août

Du 14 au 20 — **Championnat de France (junior) de vol en planeur au Centre de vol à voile**

Le Centre de vol à voile accueillera le Championnat de France des moins de 25 ans. Ils seront une quarantaine à mesurer leurs talents, lors de cette course de vitesse, en autant de manches que de journées volables.

Le parcours, défini chaque matin en fonction de la météo, varie entre 150 et 500km. Les décollages sont lancés dès que les premières ascendances s'établissent, entre midi et 13h. Fin de journée prévue entre 18 et 19h.

Les planeurs sont équipés d'enregistreurs de vol qui transmettent aussi leur position en temps réel, afin de suivre leur progression sur des écrans au sol.

Du 22 au 31 — **Stage roller et activités annexes au Centre Élie Ferrier**

Stage proposé aux enfants par l'association IDÉE.
Renseignements et inscriptions : idee2vie@gmail.com
Alexandre : 06 26 59 34 94 - Frédéric : 06 61 37 83 36

Dim 28 — **Séance gratuite de cinéma en plein air au Centre Élie Ferrier**

Une soirée originale et conviviale autour du cinéma

19h - Accueil et ouverture de la restauration, avec le concours de l'AFAC
19h30 - Quiz et Blind Test autour du cinéma
21 h - Projection du film La la land (Durée : 2h08)

Septembre

Dim 11 — **Vide-greniers en cœur de village** **(voir page 12)**

Dim 11 — **Forum des associations sous le préau de l'école élémentaire**

Sous le nouveau préau de l'école élémentaire, les associations actives sur la commune se présentent, le même jour que le vide-greniers.

Du 09 au 17 — **Voyage en Italie pour le club de l'Âge d'or**

Naples, Vésuve, les Pouilles au programme.

Renseignements Âge d'or : Annick LENORMAND
Mail : annicklen@wanadoo.fr

Jeu 22 — **Sortie CCAS à l'hippodrome de Vincennes**

Sur inscription et priorité aux Saint-Germanois !
Participation (Transport en autocar compris) :
10 € - Plus de 60 ans SGDLG
60 € - Moins de 60 ans SGDLG
80 € - Hors commune

▶Emploi : Job truck

L'association CBL Réagir, structure subventionnée par l'État, qui a pour but de favoriser le retour à l'emploi, a déployé une antenne locale sur la commune.

Deux **permanences** ont d'ores et déjà eu lieu et 4 autres sont prévues les **15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 15 décembre, de 13h30 à 16h30, place de la mairie**.

Ces permanences sont l'occasion de découvrir les différents dispositifs de retour à l'emploi disponibles.

Octobre

1-2 8-9 — **Parcours d'artistes Hélium** Laurence de SaintMartin

Dans le cadre de ce parcours d'artistes, Laurence de Saint-Martin ouvre, pour la dernière année, son atelier, 2 place Alphonse Mainguet, de 10h à 19h, les samedis et dimanches. Entrée libre.

62 destinations réparties sur 35 villes et villages de la Vallée de Chevreuse (Yvelines et Essonne).

Programme complet : helium-artistes.com

Dim 09 — **La Grange ludique au Centre Élie Ferrier**

Atelier autour des jeux de société, proposé par l'association la grange animée.
Renseignements : Julien Abauzit
Mail : la grangeanimee@gmail.com

Sam 15 — **Évènement « James Bond - 60 ans » Salle Jules Gohard**

Exposition d'objets de collections et de véhicules, autour du personnage.
Renseignements : Julien Abauzit
Mail : la grangeanimee@gmail.com

Armand Lancestremere nous a quittés le 12 décembre dernier

Emporté dans sa 78e année, par une maladie foudroyante, Armand était une figure du Conseil municipal, qu'il avait rejoint en 2001.

Déjà connu pour sa participation bénévole dans nos écoles, en assurant l'encadrement des enfants à l'étude du soir, il a œuvré pendant plus de 20 ans au service de son village.

Conseiller municipal, puis Maire-Adjoint de 2005 à 2020, au cours de ses mandats il a eu en charge des dossiers d'Assainissement, d'Environnement d'Aménagements et de Voirie.

On lui doit notamment la rénovation du quartier du Bas Chatron.

Nous pensons à sa famille, et nous n'oublierons pas Armand, son calme, son élégance naturelle, sa loyauté et ses engagements sincères pour la collectivité.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION
"Dynamisons Ensemble Saint Germain de la Grange"
(texte publié tel que reçu)

Démocratie locale :

Les citoyens n'expriment leur opinion qu'une fois tous les 5 ou 6 ans : élections municipales, présidentielles, régionales, législatives.

Cependant, nous avons besoin d'être consultés plus fréquemment, en particulier sur les sujets qui nous concernent de près. Car la commune où nous habitons n'a-t-elle pas pour vocation de jouer un rôle plus important en faveur du bien-être de ses habitants ? Ou n'est-elle seulement un instrument de mise en oeuvre des politiques nationales ?

Pour remédier à cela, nous pouvons réfléchir à une démocratie locale qui aurait pour objectif de favoriser l'expression et la participation des habitants dans la vie de la commune. Elle permettrait de connaître et comprendre les aspirations des habitants mais aussi d'expliquer les enjeux de politiques publiques aux citoyens. Elle renforcerait le lien entre les acteurs et les habitants.

Un mécanisme démocratique existe déjà avec la présence des élus locaux de la minorité siégeant dans les conseils municipaux.

Cependant, il est important de développer une relation plus constructive et ouverte en proposant un rôle actif aux élus de la minorité. Un mode de gouvernance qui devrait être institutionnalisé.

Des préoccupations sont au centre de notre groupe : les réunions préparatoires des conseils municipaux, les commissions municipales, l'accès à tous les documents liées aux affaires de la commune…

Nous avons à coeur l'intérêt général de notre commune.

DYNAMISONS ENSEMBLE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Vos conseillers municipaux, Valérie POULAIN, Laurent GRAD, Guillemette LE MINOR

www.facebook.com/dynamisonsensemblesaintgermaindelagrange

Carnet

Félicitations aux heureux parents de

Romy CALERO BAUDET
née le 5 novembre 2021

Eva MALHEIRO PEREIRA
née le 7 mai 2022

Timothé LEMASSON CORBIZET
né le 9 juin 2022

Adèle FABRE
née le 21 juin 2022

Alix HAUET
née le 1er juillet 2022

Ils se sont unis

David BOUDAUD et Elodie BOSQUET
le 11 décembre 2021

Vincent DOISNEAU et Lulilia NIKITINA
le 18 décembre 2021

André DE CECCO et Danielle PETROWISTE
le 6 mai 2022

Benjamin MENARD et Yunyun HAN
le 28 mai 2022

Laurent BERTON et Sandrine DARTEVELLE
le 4 juin 2022

Laurent BEUCHER et Sandrine ANDRIEU
le 13 juillet 2022

Samuel ROSE et Sara GUGLIELMI
le 16 juillet 2022

Sincères condoléances aux familles de

Patrick FORAY (70 ans)
décédé le 6 décembre 2021

Armand LANCESTREMERE (78 ans)
décédé le 12 décembre 2021

Jean AUDRY (91 ans)
décédé le 19 janvier 2022

Claude ALOS (89 ans)
décédé le 10 février 2022

Jean-Jacques BOURGUIGNON (85 ans)
décédé le 22 mars 2022

Claude BAGLIN (79 ans)
décédé le 18 avril 2022

Bernard CHAPUIS (77 ans)
décédé le 20 mai 2022

Jean-Jacques GIRARD (67 ans)
décédé le 23 mai 2022

Saint Germain de la Grange

Vide-greniers

Dimanche 11 septembre 2022

de 9h à 18h

RENSEIGNEMENTS :

afac.evenements78@gmail.com

RÉSERVATION DES EMPLACEMENTS :

Dimanche 28 août
à partir de 19h, au Centre Elie Ferrier
(Soirée cinéma en plein air)

Samedi 3 septembre
de 10h à 12h, en mairie

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site sgdlg.fr

SNACK
petite restauration sur place

Retrouvez les associations sous le préau de l'école élémentaire